



Chambres Syndicales Dentaires asbl

Association Dentaire Belge Membre de



COUNCIL OF
EUROPEAN DENTISTS



Incisif

Belgique - Belgique
P.P.
6000 Charleroi X
6 - 33

NEWS

n° 155 **avril 2007**

Editorial	1
Dentistes Généralistes - La 6ème année de stage	3
Publicité gratuite - Lettre d'un confrère	4
Echos de la FDI	6-7
Affaire en Justice	8
Avantages Membres	9
Petites annonces, Cotisation 2007	10
Inscription aux cours	12

Secrétariat

Mme P.Marion et
Mme M.-R.Pitruzella
Se tiennent à votre disposition
chaque jour ouvrable
entre 9h00 et 13h00
Tel 02/4283724 ou 071/310542
Fax : 071/320413
Bld Tirou, 25/9 • 6000 Charleroi
e-mail : csd@incisif.org
url : www.incisif.org

Publicité:

csd@incisif.org

Olivier LIEVEZOONS
Editeur responsable
Bld Tirou, 25/9 B-6000 Charleroi

Chères Consoeurs,
Chers Confrères,

Comme vous pourrez le lire dans ce numéro, suite au décompte du nombre de refus d'adhésion, l'accord tarifaire est entré en vigueur. Outre le fait qu'en Wallonie les arrondissements habituels ont rejeté cet accord, nous constatons que Bruxelles s'y est cette fois rallié. Nous constatons par contre que de manière générale c'est le refus qui gagne du terrain; au nord du pays par exemple, l'arrondissement d'Anvers risquait de se trouver hors accord à une voix près.

J'ai été personnellement très surpris du nombre de confrères qui nous ont contactés, déclarant qu'ils avaient oublié de renvoyer leur recommandé à l'INAMI dans le délai imparti. De même, je m'étonne que des confrères s'inscrivent dans le système d'accréditation et oublient de renvoyer leur feuille individuelle avant le 31 mars, perdant ainsi le bénéfice de leur prime annuelle: cruelle désillusion, fruit d'un règlement strict et impitoyable!

Ces comportements ne dénotent-ils pas avec la rigueur qui sied à notre profession? Où est-ce le signe d'un désintérêt pour tout ce qui est administratif de la part des cliniciens que nous sommes avant tout?

Le danger nous guette aujourd'hui, alors que réglementations, contrôles, etc; sont dans l'air du temps. Nous sommes de plus en plus confrontés à des exigences de justification, à des demandes d'agrément, renouvelables dans le temps. La paperasserie tend à prendre le dessus.

Tout cela allant bien sur au détriment de notre temps de travail, de notre temps libre également. Et ce n'est pas le Ministère de la simplification administrative qui permettra de résoudre ce problème.

Dans un avenir plus ou moins proche, une grande campagne de collecte de données sur la santé bucco dentaire de nos concitoyens sera organisée au niveau fédéral. Elle a été conçue par une cellule interuniversitaire, instaurée dans le cadre du système d'accréditation. Elle vous sera annoncée entre autre par le biais de notre Incisif. Là aussi, les dentistes accrédités seront tenus de participer, sous peine de sanction. A bon entendeur,...

Mais le plus important pour vous, viendra dans le mois à venir. L'INAMI organise les élections dentaires pour renouveler les mandats des organisations représentatives dans les différentes instances. Là votre voix sera INDISPENSABLE, alors....

...lorsqu'aux alentours du 1er juin vous recevrez un recommandé de l'INAMI, vous aurez 15 jours, pas un de plus pour le renvoyer, gratuitement, sous peine de ne plus pouvoir faire entendre votre voix...

Bernard MUNNIX
Président

Signal

Le premier dentifrice Blancheur avec des ingrédients naturels

La recherche Signal a créé
Système Blancheur Naturelle,
associant l'expertise
blancheur de Signal à
des ingrédients naturels :
Citron et Menthe.

Le premier dentifrice blancher
avec la technologie **Core & Core** :

DENTIFRICE BLANCHEUR

au fuor, incorporé au coeur

D'UN GEL FRAIS

à la menthe avec
des extraits naturels.

**Pour une action
blancheur progressive.**

NOUVEAU



Dentiste Généraliste - La sixième année pourra-t-elle être organisée en 2007-2008 ?

Depuis l'introduction officielle des titres professionnels particuliers en dentisterie en 2002, la durée du cursus du dentiste Généraliste se trouve être de six ans. Un premier cycle de 5 ans mène à l'obtention du diplôme de Masters en dentisterie, qui ouvre le droit à la pratique de la dentisterie.

Les diplômés 2007, au terme de leur cursus de Master en dentisterie (anciennement Licence en sciences dentaires), seront les premiers à devoir s'astreindre à cette année supplémentaire, qui mène à l'obtention du titre de Dentiste Généraliste, qui sera à terme indispensable à l'obtention du numéro d'agrément à l'INAMI. Il s'agit en l'espèce d'une année de stage devant conduire à l'exercice autonome de la profession, et comprenant une partie pratique (1250h) et théorique (250h) .

C'est la Commission d'agrément Dentiste Généraliste (il y a une Chambre francophone et une Chambre néerlandophone), qui doit statuer sur les demandes des candidats Maîtres de stage, sur les plans de stages introduits par les stagiaires candidats dentistes généralistes et évaluer la formation (sur base du carnet de stage, de l'évaluation par le Maître de stage...)

La formation pratique sera supervisée par un Maître de stage (MdS), dentiste, qui accompagnera et conseillera le stagiaire, mettant à disposition de ce dernier cabinet et patientèle.

Le stagiaire recevra une rémunération (15.000 € minimum sur base annuelle), le Maître de stage touchera une indemnité (10.000 €).

Théoriquement, il devrait y avoir chaque année 46 candidats DG. En pratique, grâce aux lacunes législatives (dont nous vous épargnerons ici les détails), il y en aura moins. Le SPFSP devra donc recruter chaque année autant de Maîtres de stage.

C'est ici que se posent quelques problèmes.

D'une part, les textes de loi concernant la rémunération des Maîtres de stage ne sont à ce jour toujours pas publiés. Il s'agirait ni plus ni moins, que de reporter cette dépense, à charge de l'Etat Fédéral, sur l'exercice 2008. En s'engageant comme Maître de stage, les confrères n'ont donc à ce jour aucune certitude d'être rémunéré, ce qui n'est tout de même pas banal.

D'autre part, l'élaboration des documents de demande de candidature MdS a pris beaucoup de temps (la question: «votre cabinet est-il doté d'un scanner», pas

vraiment pertinente, a finalement été retirée du formulaire de demande) et il fallait prévoir un contrat-type Stagiaire - MdS (une première dans notre pays) dont la version définitive doit encore être approuvée.

Le MdS devrait conclure une convention avec les universités, et devrait suivre une formation qui reste encore à déterminer.

L'incertitude qui a plané sur le statut du stagiaire (indépendant ou non) et du MdS, ainsi que sur leur rémunération, a fait que le dossier a trainé de nombreux mois au CAD.

Nous voilà en avril 2007, et tout est loin d'être réglé, le recrutement des MdS n'en est qu'à ses balbutiements. Mais voilà que subitement il y a de la précipitation dans l'air.

Et nous devons constater qu'un groupe de travail du CAD va également vérifier les demandes d'agrément des MdS lorsque la loi prévoit que c'est la Commission d'agrément Dentiste Généraliste qui statue sur ces demandes. Cela allongera encore la procédure.

Mais qu'en pensent les premiers intéressés?

Alors qu'ils sont à quelques mois de leur session d'examen, les étudiants de dernière année se posent à juste titre la question de savoir comment ils vont pouvoir organiser leur avenir.

Il y aura-t-il un sixième année oui ou non? Devront-ils effectuer un stage? Et si oui chez qui? Et à partir de quand? Est-il normal de ne faire débiter l'année de stage qu'au mois d'octobre?

Au vu du grand nombre de questions sans réponse, les Chambres Syndicales Dentaires estiment qu'agir dans la précipitation, comme c'est le cas maintenant ne servira les intérêts de personne.

Afin de clarifier la situation, et dans le but de permettre au futurs diplômés d'organiser leur avenir le plus sereinement possible, nous plaidons pour un moratoire au sujet de la sixième année prévue pour les futurs Dentistes Généralistes.

Cela permettra de mettre en place toutes les structures nécessaires au bon déroulement de celle-ci.

Publicité gratuite ?

Suite à un reportage de la RTBF dans son journal télévisé du 03 février 2007, un membre a réagit.

« L'oiseau a encore frappé »

Chers Confrères,
Au JT de ce samedi midi sur RTBF-1, l'oiseau a encore frappé. En partant d'une enquête du Soir sur le coût des soins dentaires, notre RTBF rougeoyante et bien pensante (pensée unique) a trouvé le seul dentiste belge qui ne s'occupe que des pauvres (demandez aux dentistes qui travaillent pour lui...), le seul dentiste belge qui ait la fibre sociale, le seul dentiste belge qui travaille à l'oeil (que c'est beau l'esprit désintéressé, voir parenthèse précédente..), le seul dentiste dont "l'association pour une dentisterie sociale" ne représente que lui-même, j'ai nommé le sieur Pierre-Yves Loiseau, notre éminent confrère liégeois.
Il a encore livré au bon peuple toute sa démagogie et ses attaques sans fondements, oubliant de parler des progrès des remboursements de la nomenclature ces dernières années, dont il doit connaître toutes les arcanes pour pouvoir se financer et vivre en "damné de la terre".
Nous faisons tous du social, discrètement, sans publicité télévisée, sans nous en vanter.
Non, les dentistes ne sont pas des profiteurs qui veulent tondre les pauvres patients: cessons de laisser cette image totalement fautive se répandre et s'appliquer à toute une profession, dans l'opinion publique. Positivons l'image du dentiste sympa et les patients viendront dans nos cabinets. Ce n'est pas normal que les extractions ne soient pas remboursées mais si les patients allaient régulièrement chez le dentiste, il n'y aurait pas besoin d'en arriver à cette extrémité.
Les soins conservateurs courants sont très correctement remboursés, le ticket modérateur excède rarement le prix d'un paquet de cigarettes ou d'un casier de bières dans le pire des cas...
Les cabinets dentaires étaient encore moins fréquentés quand les extractions étaient remboursées..
On peut trouver deux grandes qualités à Pierre-Yves Loiseau, c'est son sens du lobbyisme dans les médias toujours friands de sujets "dérangeants", surtout quand ils penchent à gauche, et son esprit de grande déontologie: le reportage se termine par un zoom sur une brochure de l'association pour une dentisterie sociale permettant sans peine de trouver les coordonnées du sieur Loiseau...
Salutations confraternelles, en espérant une réaction vigoureuse de nos associations professionnelles, sur le terrain médiatique.

Dentiste Bernard Renson
Oestrasse 6
4700 EUPEN

Nous estimons que la publicité faite est en soi largement suffisante que pour la prolonger dans les médias. Comme le dit si bien notre confrère, une majorité d'entre nous est confrontée régulièrement à des patients auxquels nous proposons des traitements socialement abordables. Il est tout à fait inacceptable que l'un d'entre nous revendique, pour lui, la pratique d'une «dentisterie sociale».

Là où tous les avis convergent pour dire que nos honoraires ne sont pas assez valorisés, certains types de pratiques, axées sur une « pseudo-gratuité » (ou une gratuité déguisée) des soins, semblent générer des revenus très importants, au point de nous être présentés comme modèle économique de développement d'un cabinet dentaire (une revue dentaire nous en a fait écho récemment).

Dernière minute:

Nous avons appris, par voie de presse, que le dentiste PY Loiseau a déposé un recours en annulation au Conseil d'Etat contre l'accord dento-mutualiste 2007-2008. Il proteste contre la disposition de l'accord qui limite l'usage du tiers-payant par les dentistes.

Pour rappel, le nouvel accord contient une clause visant juste à limiter l'usage abusif du tiers-payant, en autorisant au maximum 75% des prestations facturées sous ce régime, et 5% en détresse financière.

Adhésion des dentistes à l'accord 2007-2008

	15/12/2004			24/01/2007		
	Praticiens	Refus	% de refus	Praticiens	Refus	% de refus
Antwerpen	708	237	33,47	711	284	39,94
Mechelen	223	49	21,97	224	70	31,25
Turnhout	256	54	21,09	260	74	28,46
ANVERS	1187	340	28,64	1195	428	35,82
BRUXELLES	1229	521	42,39	1216	477	39,23
Halle-Vilvoorde	592	180	30,41	612	213	34,8
Leuven	463	93	20,09	457	111	24,29
BRABANT FLAMAND	1055	273	25,88	1069	324	30,31
Nivelles	410	206	50,24	424	191	45,05
BRABANT WALLON	410	206	50,24	424	191	45,05
Brugge	262	53	20,23	262	70	26,72
Diksmuide	25	0	0	25	4	16
Ieper	67	9	13,43	69	9	13,04
Kortrijk	203	36	17,73	220	41	18,64
Oostende	98	16	16,33	96	21	21,88
Roeselare	94	23	24,47	89	25	28,09
Tielt	53	7	13,21	53	8	15,09
Veurne	42	9	21,43	46	10	21,74
FLANDRE OCC.	844	153	18,13	860	188	21,86
Aalst	212	36	16,98	209	38	18,18
Dendermonde	136	25	18,38	136	27	19,85
Eeklo	58	10	17,24	56	12	21,43
Gent	499	98	19,64	500	106	21,2
Oudenaarde	69	11	15,94	70	14	20
St. Niklaas	155	34	21,94	158	41	25,95
FLANDRE ORIENT.	1129	214	18,95	1129	238	21,08
Ath	49	7	14,29	50	8	16
Charleroi	229	100	43,67	225	95	42,22
Mons	127	34	26,77	125	35	28
Mouscron	38	14	36,84	38	10	26,32
Soignies	105	31	29,52	105	23	21,9
Thuin	101	31	30,69	102	30	29,41
Tournai	82	21	25,61	82	19	23,17
HAINAUT	731	238	32,56	727	220	30,26
Huy	88	23	26,14	89	24	26,97
Liège	579	146	25,22	584	126	21,58
Verviers	192	61	31,77	185	58	31,35
Waremme	63	11	17,46	61	10	16,39
LIEGE	922	241	26,14	919	218	23,72
Hasselt	341	40	11,73	347	42	12,1
Maaseik	138	11	7,97	141	18	12,77
Tongeren	148	16	10,81	152	21	13,82
LIMBOURG	627	67	10,69	640	81	12,66
Arlon	38	10	26,32	40	9	22,5
Bastogne	28	9	32,14	31	9	29,03
Marche-en-Famenne	34	6	17,65	36	7	19,44
Neufchâteau	36	12	33,33	38	13	34,21
Virton	31	14	45,16	33	17	51,52
LUXEMBOURG	167	51	30,54	178	55	30,69
Dinant	62	12	19,35	63	13	20,63
Namur	228	77	33,77	228	69	30,26
Philippeville	39	10	25,64	39	9	23,08
NAMUR	329	99	30,09	330	91	27,58
TOTAL Royaume	8630	2403	27,84	8687	2511	28,91

On remarquera que Bruxelles est entré dans l'accord cette année malgré que le nombre de refus pour le royaume augmente lentement mais sûrement d'accord en accord (28,91 % de refus contre 27,84 en 2004 et 27,33 en 2002). Il s'est fallu d'une seule voix pour que l'accord ne passe pas à Anvers.

Grand Moment pour la santé bucco-dentaire !

En janvier dernier, pour la première fois depuis 26 ans, la santé bucco-dentaire était à l'ordre du jour de la réunion du Conseil exécutif de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Lorsqu'en 1981, la santé bucco-dentaire y figurait, c'était dans le cadre de l'utilisation du fluor. Maintenant, si la santé bucco-dentaire est à nouveau à l'ordre du jour, c'est pour promouvoir la prévention des affections bucco-dentaires et maladies intégrées.

Il s'agit d'une opportunité unique pour la santé bucco-dentaire et pour la profession dentaire! Nous avons ici un bon exemple de l'efficacité de la collaboration entre la FDI et l'OMS.

Lorsque vers la fin des années nonante, le poste du responsable du département Santé bucco-dentaire devint vacant, l'OMS envisageait de fermer ce département et d'incorporer la santé bucco-dentaire dans différents autres. La FDI avec toutes ses associations membres est intervenue et a déployé toute son énergie afin que le département soit maintenu. Car nous estimions qu'une dilution des compétences et des responsabilités dans d'autres départements aurait été dommageable pour la santé de la population et pour la reconnaissance de la profession.

Résultat : le département fut maintenu et depuis la FDI travaille très étroitement avec l'OMS, siège lors des réunions de celle-ci et collabore avec les différents organes. Ainsi la FDI publie des déclarations communes avec l'OMS et a participé, dans l'établissement des objectifs pour la santé bucco-dentaires 2020 de l'OMS.

Cette année, le rapport «Santé bucco-dentaire, plan d'action pour la promotion et la prévention des maladies intégrées » fut déposé par le responsable du programme Santé bucco-dentaire globale. Pour sa part la FDI a activement recherché le soutien des membres de

l'exécutif pour que ce plan soit à l'agenda de l'Assemblée de l'OMS en mai.

Nous vous livrons ici le texte lu par Michèle Aerden, présidente de la FDI, lors d'une réunion avec les responsables de l'OMS à Genève le 24 janvier 2007.

«La Fédération Dentaire Internationale (FDI), organisation Mondiale représentant la profession dentaire félicite l'OMS pour son rapport Bucco-Dentaire : « [Plan d'action pour la prévention intégrée](#) ».

C'est un rapport d'actualité.

L'impact des maladies bucco-dentaires sur la santé générale, sur le bien-être ainsi que sur les économies nationales entières montre l'importance des principes stratégiques mentionnés dans ce rapport.

Notamment :

- La santé bucco-dentaire comme partie intégrante de la santé générale
- La réduction des facteurs de risques comme le tabagisme
- La promotion d'une alimentation saine avec une consommation réduite de sucres
- La prévention de caries dentaires grâce à une hygiène et une utilisation appropriée du fluor

Nous nous félicitons de l'attention accordée à la promotion de l'égalité entre les populations et les genres, en matière de santé générale et bucco-dentaire par le traitement des déterminants sous-jacents.

Il est important de soigner la pandémie des caries dentaires infantiles non traitées que l'on observe dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Dans ce contexte, le rôle important des femmes en matière d'activités de promotion de la santé doit également être reconnu et renforcé.

Nous suggérons la prise en considération de 3 points essentiels :

1. le rôle important joué par les professionnels de santé bucco-dentaire dans le contexte de la prévention intégrée des maladies doit être renforcé.

Nous considérons qu'il est essentiel d'aborder pour chaque plan national de santé bucco-dentaire la planification de la main d'œuvre et les ressources humaines pour la santé bucco-dentaire, position soutenue par nos partenaires de l'Alliance mondiale des professions de santé. C'est seulement avec des professionnels de santé bucco-dentaire motivés et compétents qu'il sera possible de répondre aux besoins croissants en traitement des populations du monde entier.

2. Dans de nombreux pays, la santé bucco-dentaire ne fait pas partie des soins de santé primaires, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration d'Alma-Ata et n'est pas accessible ou à la portée de la majorité des populations désavantagées.

Des modèles de bonne pratique pour une intégration réussie de la santé bucco-dentaire aux soins de santé primaires existent et nous demandons instamment aux gouvernements de s'assurer que la population dans son ensemble ait au moins un accès égal aux soins bucco-dentaires de base et à la prévention.

L'OMS, la FDI peuvent fournir un soutien technique pour aider à mettre en place des soins appropriés et abordables à des coûts réalistes à tous les niveaux de soins de santé primaire.

3. le rôle important du fluor en matière de prévention des caries.

Les gouvernements doivent s'assurer que la pâte

dentifrice fluorée et les autres moyens fluorés factuels sont abordables et accessibles grâce à des mesures appropriées, notamment la réduction ou l'exonération des taxes.

Lors d'une récente consultation mondiale avec des experts, qui s'est tenue ici même en novembre 2006, et à laquelle participaient l'OMS et la FDI, les experts ont réaffirmé l'efficacité, la sécurité de l'utilisation quotidienne du fluor et son rapport coût-efficacité optimal.

En conclusion

Nous, FDI, recommandons vivement que les questions abordées dans le rapport EB120/10, par l'adoption de la résolution que vous avez devant vous, soient débattues lors de la prochaine Assemblée Mondiale de la Santé, de sorte que le domaine tant négligé de la santé bucco-dentaire, mais qui a une profonde influence sur la qualité de la vie et sur les économies, puisse être discuté de manière détaillée et traité en conséquence.

Et pour terminer, permettez-nous de vous féliciter, Dr. Chan, pour votre élection comme Directeur général de l'OMS et de vous souhaiter tout le succès possible pour diriger cette importante organisation. Nous nous engageons fermement, une nouvelle fois, à poursuivre et à développer plus avant les excellentes relations existant entre nos deux organisations.

La FDI a un rôle essentiel à jouer de le porte-parole mondial, autorisé et indépendant de la profession dentaire dont la vision est de "Conduire le monde à une santé bucco-dentaire optimale".

Michèle Aerden, Présidente FDI

Consultez le site des CSD !
www.incisif.org

Comme membre des CSD, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion et vous serez averti de toute nouvelle publication

Affaire DELPLANCO

Dans l'affaire qui oppose les Chambres Syndicales Dentaires au technicien en prothèse dentaire Delplanco de Tarcienne pour exercice illégal de l'art dentaire et publicité pour soins dentaires, la Cour d'appel de Mons a rendu son arrêt le 11 janvier 2007.

Les préventions retenues (publicité pour soins dentaires et exercice illégal de l'art dentaire) sont toutes mises à charge d'Emmanuel Delplanco.

Ce qui signifie donc qu'au Tribunal Pénal, il a été ordonné la confiscation des appareils et instruments servant à prendre des empreintes se trouvant tant au laboratoire qu'au domicile du prévenu. Mr Delplanco se voit aussi dans l'obligation de publier l'arrêt de la

cour d'appel dans La Nouvelle Gazette et La Dernière Heure.

Au Tribunal Civil, Mr Delplanco se voit dans l'obligation de verser 2500 euros à titre de réparation du dommage aux Chambres Syndicales Dentaires.

Même si les sanctions nous semblent légères, sur le principe **c'est une victoire !**

Enfin un technicien est reconnu coupable d'exercice illégal. Puisse cela faire preuve d'exemple et **nul doute que cet arrêt fera jurisprudence** pour d'autres décisions judiciaires à venir.

Le nouveau statut OMNIO

On a en a déjà beaucoup parlé dans la presse mais le nouveau statut OMNIO n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} juillet 2007.

En fait de quoi s'agit-il ?

Le statut OMNIO ne correspond qu'à une extension du statut BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée), aussi appelé auparavant VIPO, à un groupe de personnes plus large.

Les bénéficiaire du statut BIM devaient appartenir à une des catégories de personnes suivantes.

- les pensionné(e)s, invalides, veufs / veuves, orphelin(e)s (ex-VIPO)
- les bénéficiaires d'un revenu d'intégration octroyé par le CPAS
- les bénéficiaires d'une aide équivalente octroyée par le CPAS
- les personnes qui bénéficient de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)
- les bénéficiaires d'une des allocations d'handicapés prévues par la loi du 27 février 1987
- les enfants handicapés avec une incapacité physique ou mentale d'au moins 66%
- les chômeurs âgés de 50 ans ou plus et indemnissables depuis au minimum un an.

Et cela tout en ne dépassant pas un certain niveau de revenu.

Le nouveau statut OMNIO existera donc conjointement au statut BIM et offrira les mêmes avantages. Ici, le critère de sélection est uniquement financier : suivant les revenus brut imposables de l'année précédente.

Les revenus annuels bruts imposables de la personne isolée ou du ménage doivent être inférieur à 13 312,80 EUR pour l'année 2006. Ce montant est augmenté de 2 464, 56 EUR par personne supplémentaire dans le ménage du demandeur. La situation du ménage est revue chaque année.

On entend par revenus brut imposables les revenus tels que fixés par les Impôts directs avant toute déduction :

- les revenus professionnels
- les revenus mobiliers et immobiliers (p.ex., le revenu cadastral de la maison d'habitation)
- les revenus de remplacement (p.ex., les allocations de chômage, les indemnités de maladie, ...)
- tous les autres revenus d'origine belge ou étrangère.

Les personnes désirant obtenir le statut OMNIO dès le 1^{er} juillet 2007 doivent introduire leur demande entre le 2 avril et le 30 juin

Qu'est ce que cela changera pour nous, prestataires ?

Une partie plus large de la population sera bénéficiaire des avantages des BIM, notamment en matière de remboursement des prestations et de règles d'application du tiers-payant. On parle de 750000 personnes concernées.

Quelques avantages à être membre en 2007



Bénéficier d'une assurance RC professionnelle à un tarif préférentiel.

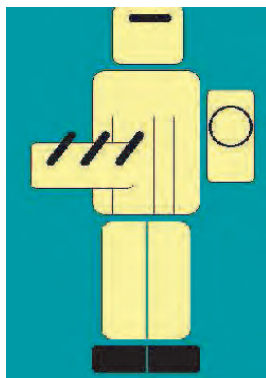
En voici quelques avantages :

- une **extension gratuite 'Biens confiés'** qui couvre par exemple la prothèse dentaire du patient déposée pour entretien.
- des **montants assurés** en RC exploitation qui sont **deux fois supérieurs** par rapport à la moyenne du marché.
- un **dentiste généraliste débutant** paiera 62,50 EUR pour la première année soit **50% de la prime normale**.
- La garantie couvre également par **extension gratuite l'antériorité** et la **postériorité**, c'est-à-dire les dommages dont le fait générateur s'est produit dans une période de 5 ans précédant la prise d'effet de la police et les dommages déclarés durant toute la période qui suit la fin de la police jusqu'à la prescription légale. (sous réserve des modalités fixées aux conditions particulières et générales de la police).



Obtenir une carte de carburant DATS qui vous permet d'obtenir une ristourne supplémentaire sur le carburant dans toutes les stations Dats des magasins Colruyts.

Demandez votre formulaire d'inscription au secrétariat.



Cyberdent est un programme de gestion de cabinet dentaire créé en 1998 par deux dentistes liégeois. Il est complet, et simplissime d'utilisation puisqu'il a été pensé par deux praticiens en pleine activité. Il a séduit de nombreux dentistes francophones .

Cyberdent participe pleinement au processus de labellisation des logiciels informatiques dentaires par le Service Fédéral Santé Publique.

Cette année encore Cyberdent est disponible à un tarif préférentiel pour les membres en règles de cotisation. Ainsi la licence 1 pc / 1 utilisateur ne leur coûtera que 250 euros contre 1000 au plein tarif.

Plus d'infos auprès du secrétariat ou sur www.cyberdent.be

Cotisations 2007

Cotisation ordinaire	260 €	Diplômé 2004	180 €	Diplômé 2007	25 €
Ménage de praticiens	325 €	Diplômé 2005	140 €	Praticiens +de 60ans	225 €
4 enfants ou plus à charge	225 €	Diplômé 2006	85 €	Membre honoraire	85 €

A verser au compte : **776-5985388-03** des CSD, Bld Joseph Tirou, 25/9- 6000 Charleroi

(Si vous payez via le compte de votre société, n'oubliez pas de mentionner votre n° INAMI pour vous identifier en tant que personne physique. Le secrétariat vous remercie.)

CABINETS CODE 2000

A CEDER : A BRUXELLES CAB.
DENT. PARFAITEMENT EQUIPE 30
ANS DE PRATIQUE EN
DENTISTERIE GENERALE
PATIENTELE FIDELE
ACCOMPAGNEMENT SI
SOUHAITE PRIX ET CONDITIONS
A DISCUTER TEL. 0476/42.53.50
N° 2262

CHIRURGIEN-DENTISTE, REGION
DE VALENCIENNES, ZONE
FRANCHE (EXONERATION
FISCALE) CEDE CLIENTELE
ETUDIERAIT TOUTE PROPOSITION
TEL. 00.336.19.12.48.82
N° 2263

A VENDRE : FOREST/MOLIERE
APPARTEMENT REZ-DE-CHAUSSEE
70M2 CAB. DENT.
JUSQU'EN SEPTEMBRE 2006
CLIMATISATION ET RACCORDS
PLOMBERIE ENCORE EN
PLACE TEL. 0476/45.77.13
N°2264

CABINET - CODE 3000

A LOUER CAB. DENT. AVEC
PATIENTELE 25 ANS ACTIVITE
CONSTRUCTION 2002
EST BRABANT WALLON TEL.
0476/84.00.61

N° 3050

EMPLOI OFFRES

NAMUR (JAMBES) CHERCHE
DENTISTE NON CONVENTIONNE(E)
AIMANT LA PROTHESE POUR LE
MERCREDI ET LE JEUDI VOIRE PLUS.
REPRISE ULTERIEURE
DU CAB. A ENVISAGER
DENTISTE.LAUWERS@SKYNET.BE
N° 5211

CHR MONS-WARQUIGNIES
ENGAGE 1 ORTHODONTISTE
PART-TIME , ENVOYER
CANDIDATURE+ CV À MR S.
COMIN, DR C. BROHEE, 5 AV. B. DE
CONSTANTINOPE À 7000 MONS -
TÉL. : 065/35-9261 -
FAX:065/35-9368 - MAIL :
CLAUDE.BROHEE@CHR-AFIC.BE
N°5212

L.S.D. CODE 5000

MATERIEL CODE 11000

A VENDRE :
- UNIT SIEMENS SIRONA POMPE A
ESSENCE EN ETAT DE MARCHÉ +
UN IDENTIQUE COMPLET POUR
PIECES : 250 €
- FAUTEUIL ELECTRIQUE RITTER SKAI
NOIR : 200 €
- RX RADIO-SPHERIX DENTAIRE
SIEMENS PARFAIT ETAT AVEC MODE
D'EMPLOI DE L'EPOQUE (VERS
1960) : 150 €
- RX VEB TUR DRESDEN (1950-1960)
FONCTIONNE : 5 € PHOTOS
DISPONIBLES SUR DEMANDE VIA
E-MAIL TEL. 065/77.75.75

N°11230

MATERIEL CODE 12000

CHERCHE LONG CÔNE (CYLINDRE
NOIR EN PLASTIQUE DE ±20 CM
DE LONG) POUR UN RX TROPHY
ORAMATIC DES ANNEES 80. N'EST
PLUS VENDU DANS LE
COMMERCE. CONTACTER :
DENTALPRO@TELEDISNET.BE OU
04/337.06.57 APM

N° 12010

Pour adresser vos demandes de publications d'annonces :

par fax au **071/320 413**

ou via notre nouvelle adresse courriel : **csd@incisif.org**

avec vos coordonnées complètes et votre choix : **Incisif** papier et/ou **Incisif** web.

24 - 27 October 2007

FDI Annual World Dental Congress

Dubai, UAE

الملتقى السنوي للإتحاد العالمي لطب الأسنان

www.fdiworldental.org
congress@fdiworldental.org

fdi 

DUBAI 2007

Officially Supported by:



National Partner:



In Partnership with:



Official Carrier:



Nos prochaines activités

Vendredi 4 mai 2007

Heurs et malheurs de l'occlusion

Par Professeur Hervé BLOCQUEL (Université de LILLE)

Où ? A Gembloux (Espace Senghor de la faculté d'agronomie)

Quand ? Le vendredi 4 mai 2007 de 13h45 à 18h30

Reconnu dans le cadre du maintien de l'agrément, accréditation demandée

Inscription préalable obligatoire en retournant le talon ci-dessous
au secrétariat par courrier ou par fax au n° 071/32.04.13.

Nom :

Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du vendredi 4 mai 2007 (date limite 2/05/07)

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2007 : oui - non

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n° 778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n° inami "

Vendredi 12 octobre 2007

Orthodontie – L'importance du diagnostic des dysfonctions oro-faciales en orthodontie et possibilités de rééducation

Par Professeur Arlette DOUAL (Université de LILLE)

Où ? A Mons (Auditoire Van Gogh de l'UMH)

Quand ? Le vendredi 12 octobre 2007 de 13h30 à 18h30

Reconnu dans le cadre du maintien de l'agrément, accréditation demandée

Inscription préalable obligatoire en retournant le talon ci-dessous
au secrétariat par courrier ou par fax au n° 071/32.04.13.

Nom :

Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du vendredi 12 octobre 2007 (date limite 10/10/07)

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2007 : oui - non

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n° 778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n° inami "